



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE DE
RENOVATION DES LOCAUX DU CENTRE DE
VACANCES D'HABERE-POCHE PASSE AVEC
MANO ARCHITECTURE**

**DÉCISION N° AU-19-215
EN DATE DU 07 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 19 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée et le choix de l'offre de la société MANO ARCHITECTURE, jugée économiquement la plus avantageuse ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société MANO ARCHITECTURE, sise 58 rue des Blancs Champs 93 170 BAGNOLET et représentée par monsieur Benjamin LOISEAU, architecte, le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des locaux du centre de vacances d'Habère-Poche.

Le montant provisoire de la rémunération du maître d'œuvre s'élève à la somme forfaitaire de 24 800,00 € HT (29 760,00 € TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU